



**Résumé exécutif du projet Neutralité
Climatique, Conservation et Economie
Verte à partir d'une filière Hévéea
inclusive dans les territoires de Lomela
et Lodja dans la Province du Sankuru
(Projet DeSIRA-Agro forêt)**

Code navision: COD2000611

République démocratique du Congo

Cota

Date de remise du rapport final (21 novembre 2025)

1 Présentation de d'évaluation

Au sein de la République démocratique du Congo, la Province du Sankuru fait partie des grandes zones forestières, mais subit une déforestation importante, principalement due à l'expansion agricole. Entre 2001 et 2021, la Province a perdu 1,17 million d'hectares de couverture végétale (42 % concernant des forêts primaires humides, dont la superficie a diminué de 6 % sur cette période). Un des enjeux majeurs de la Province est d'inverser le processus de dégradation des forêts et des terres, tout en revalorisant les plantations d'hévéa existantes et la gestion durable des ressources forestières. Le développement de la filière hévéa s'inscrit dans une vision plus large de relance de l'activité économique aux bordures du paysage de la Salonga, cela pour favoriser la sédentarisation de l'agriculture, réduire le braconnage et valoriser les terres dégradées¹.

Le projet Neutralité Climatique, Conservation et Economie Verte à partir d'une filière Hévéa inclusive dans les territoires de Lomela et Lodja dans la Province du Sankuru (Projet DeSIRA-Agro forêt) s'inscrit dans le cadre de l'initiative globale « Development Smart Innovation through Research in Agriculture » (DeSIRA), financée par l'Union européenne, qui vise à promouvoir le rôle de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique. Sa finalité de l'intervention est de « contribuer au maintien du couvert forestier, la protection et la restauration de la biodiversité des forêts équatoriales du Congo, sources de revenus, d'aliments et de services éco systémiques pour les populations locales et globales ». Le projet repose sur une approche systémique intégrée, structurée autour de trois axes d'intervention complémentaires : (i) la relance de la filière hévéa; (ii) la transition vers des systèmes agricoles durables; et (iii) l'appui à la gestion communautaire des ressources naturelles.

Ce projet mis en œuvre par Enabel, était prévu pour être mis en œuvre sur une période de 48 mois (01 octobre 2021 – 30 septembre 2025). Son budget est de 4.150.000 euros.

L'évaluation attendue s'inscrit dans une double finalité de redevabilité et d'apprentissage, au service de l'ensemble des parties prenantes concernées. Elle vise à apprécier les performances du projet de manière rigoureuse, en identifiant tant les facteurs de réussite que les freins rencontrés lors de sa mise en œuvre.

L'équipe d'évaluateurs a adopté une approche flexible contextualisée en fonction des situations rencontrées. Différents outils de collecte de données ont été utilisés pour la satisfaction des besoins en information auprès d'un panel d'interlocuteurs large (revue documentaire, entretiens semi-directifs et approfondis, focus groupes, réunions de travail et les observations de terrain). Les conclusions reposent sur des informations vérifiées et triangulées.

La mission s'est étendue du **20 août 2025 au 16 septembre 2025 (restitution à chaud) avec une phase en RDC du 24 août au 05 septembre 2025**. En dépit des difficultés du contexte du Sankuru, la mission a pu évoluer dans des conditions satisfaisantes.

¹ Le développement de cette filière contribuera directement aux objectifs de la délégation de l'Union européenne (UE) en RDC, qui sont de réduire la déforestation et d'accroître la séquestration carbone, avec un focus particulier sur cinq réserves et parcs nationaux, dont celui de la Salonga (Couloir vert).

2 Constats

2.1 Constats par Critère du CAD

Pertinence	C	Le projet DeSIRA Agro-Forêt propose des réponses adaptées aux attentes et besoins des groupes cibles et des bénéficiaires finaux, et est en adéquation avec les objectifs et les résultats des politiques nationales, sectorielles et territoriales de la RDC (DSCR2 ² , PPALCP ³ , PNSD 2024-2028 ⁴ , Initiative REDD+ ⁵ , Corridor Vert Kivu Kinshasa, Plan de Développement du Sankuru). L'appui au développement de la filière hévéa s'appuyait sur l'engagement d'un opérateur privé (TEXAF). Les difficultés de mise en œuvre de cette intervention dans le Sankuru ont été insuffisamment appréhendées au regard des possibilités de déplacement et d'accueil, du contexte institutionnel et de la gestion de procédures peu adaptées à cette réalité. Les liens entre l'opérateur privé (TEXAF) et Enabel auraient gagné à être formalisés avant la signature de la convention de contribution.
Cohérence	B	Le projet DeSIRA Agro-Forêt s'inscrit dans la logique d'une contribution « indirecte » à la gestion durable des aires protégées (Proximité du paysage de la Salonga). Des liens d'échange, de partage d'expérience et de compétences ont été entretenus avec les acteurs de l'Alliance pour la Développement Durable (Salonga, Yangambi) également avec les programmes du portefeuille Enabel en RDC (PIREDD ⁶ Mongala, PIREDD Kaisai Lomani, Projet Korlom, etc.). De l'expertise confirmée a ainsi pu être mobilisée pour soutenir l'équipe de DeSIRA Agro-Forêt autant sur des aspects techniques (filiale semence, etc.) que des aspects contractuels. Le projet a travaillé en phase avec les autorités territoriales, traditionnelles et les services techniques. Le Comité Stratégique de Concertation et de Suivi (CSCS), représentatif des parties prenantes du projet, qui se réunit annuellement, a assuré la cohérence interne au sein du projet, son alignement sur les stratégies nationales et sa complémentarité avec les autres intervenants.
Efficacité	B	Les difficultés liées au contexte spécifique du Sankuru, les procédures Enabel difficilement applicables le retrait définitif (TEXAF) ou partiel de certains partenaires (ULiège, MRAC) ont imposé de réduire les ambitions initiales. Une proposition de réajustement du cadre logique a été proposée au CSCS de juin 2023. L'efficacité du projet a été analysée sur la base de ce document. Résultat 1: un plan de relance indicatif de la filière hévéa a servi de support à la rédaction d'un projet de MoU entre Enabel et la société TEXAF. Ce MoU n'a pas été signé et TEXAF s'est retiré de l'action en juillet 2024. Certaines actions planifiées ont néanmoins été poursuivies: production de plants sélectionnés impliquant l'IINERA et des pépiniéristes villageois (249.000 plants⁷, parc à bois de 1,5 ha au niveau de la

² Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté.

³ Programme Présidentiel Accéléré de Lutte contre la Pauvreté et les Inégalités.

⁴ Plan National Stratégique de Développement.

⁵ Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts.

⁶ Projet Intégré de Réduction de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts.

⁷ Correspondant à environ 500 ha de plantations.

	station), formation et équipement de saigneurs (530 saigneurs formés, 40 formateurs locaux et 20 maîtres formateurs, membres des organisations appuyées, principalement des jeunes femmes et hommes), structuration des planteurs (25 OAC et une coopérative formalisées). L'implication des structures de recherche a essentiellement porté sur des travaux universitaires et des formations et a principalement reposé sur l'ERAIFT. La valorisation de ces actions est intimement liée à l'implication d'un acheteur d'hévéa⁸. Aucune nouvelle plantation n'a été installée (500 ha programmés) et aucune collecte du latex n'a été organisée. La relance de la filière reste incertaine. Résultat 2 : Les principaux acquis s'appuient sur le développement d'une filière semence locale impliquant la station de l'INERA de Mukumari qui a affecté 5,5 ha à la production de semences de base et R1 homologuées (maïs, riz, niébé, arachide et soja) et de boutures de manioc, confiées auprès de 15 agri-multiplicateurs (R1 et R2) et diffusées en milieu paysan. Le Service National Semencier (SENASEM) a conduit l'ensemble du processus de contrôle des itinéraires de production et de qualité, ainsi que la certification des semences produites. 46 tonnes de semences et 338 km⁹ ont été distribuées auprès de 20 Organisations d'Assise Communautaire (OAC) qui regroupent 173 Organisations Paysannes (OP). 41 sites de démonstration ont été mis en place regroupant 2.579 producteurs, cela en s'appuyant sur une approche de formation en cascade. La diffusion des pratiques agro-écologiques est contrainte par l'absence de dispositifs de conseil agricole. Également pour cette raison, les niveaux d'adoption des pratiques proposées n'ont pas été mesurés. Résultat 3 : Deux Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL) ont été créées officiellement, grâce à une forte adhésion des communautés locales, de l'engagement des autorités politico-administratives et techniques de la Province, et à la qualité de l'accompagnement de l'ONG d'appui le CFLEDD. Ces CFCL découlent d'un processus d'information et de sensibilisation sur la protection de la biodiversité qui a mobilisé 1.413 personnes (dont 633 femmes), a conduit trois communautés représentant 20 villages à réaliser de deux Consentements Libres Informés Préalables (CLIP), étape initiale du processus de mise en place du CFCL. Aujourd'hui, 89.350 ha sont officiellement sous gestion communautaire. Plusieurs communautés sont en demande d'accompagnement pour mettre en place un CFCL. Un effort important a été consenti au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions de recherche, des ASBL et des services techniques. Outre les sessions de formation, cet appui s'est concrétisé par la mise en place de trois bibliothèques numériques (UNILOD, ISEA Lodja et ISEA Lomani), l'installation de kits internet (UNILOD, ISEA Lodja) associés à des kits solaires (ISEA Lomela, INERA), et des équipements bureautiques. Les trois ASBL ont bénéficié d'un ensemble comprenant kits internet et solaire et équipement bureautique complet. Huit motos ont été mises à la disposition des services techniques et des administrateurs de territoire. La valorisation de ces équipements pour l'amélioration de la qualité de service de ces institutions est variable.
--	--

⁸ Un opérateur a été approché par l'ONG ISCO qui interviendra dans l'accompagnement du plan de relance hévéa. Les conditions d'un éventuel partenariat restent à formaliser.

⁹ Kilomètre linéaire.

Efficiencia	C	Au 30/06/2025, 83% des ressources du projet étaient engagées, ce taux devrait s'approcher de 100% à la fin du mois de septembre de l'année. 61% des ressources du projet ont été alloués à la réalisation des trois résultats du projet (31% pour le résultat 1, 21% pour le résultat 3, et 9% pour le résultat 2), et 39% au dispositif d'intervention. La distribution des ressources du projet s'accorde aux réalités de sa zone d'intervention. Son exécution budgétaire est satisfaisante. L'accès aux facteurs nécessaires à la réalisation des activités (intrants, équipements, mobilisation de prestataires, etc.) a été fortement contraint par les procédures Enabel. Au-delà de cela, les coûts d'acheminement très élevés, l'instabilité des fréquences aériennes, les conditions de mobilité, de communication et d'hébergement local sont autant de facteurs qui ont retardé le démarrage d'activités présidées par des calendriers culturels exigeants¹⁰, également l'intervention de l'ensemble de l'expertise du Nord initialement prévue. L'arrivée d'un contrôleur financier a permis de sensiblement fluidifier la gestion financière du projet. Les difficultés d'exécution ont imposé de réduire les ambitions du projet et de réajuster ses indicateurs et ses cibles (validés par le CSCS). Les indicateurs retenus sont principalement de réalisation, non d'outcome, ce qui traduit un déficit d'efficacité par rapport au document d'action initial, bien que l'ensemble des nouvelles cibles desdits indicateurs aient été atteintes.
Durabilité	C	La position de l'opérateur privé TEXAF au sein de la filière reste ambiguë. Il n'est pas fait référence à l'existence d'un plan d'affaire qui affirme son engagement "industriel" sur le long terme (imposé par le volet nouvelles plantations) davantage qu'une position opportuniste de "collecteur" qui n'est pas structurante. Cet opérateur apparaît davantage comme un bénéficiaire d'un projet que comme un moteur d'un plan de relance qu'il aurait dû tirer sur le long terme. L'avenir de la filière est liée à l'implication d'un investisseur disposant d'une réelle vision du devenir de ce secteur dans la province du Sankuru. Certaines interventions marquantes qui ouvrent des pistes de changement intéressantes pour les ménages et l'économie locale de la Province : - Le développement d'une filière semence, articulé autour de l'INERA, du SENASEM et des agri-multiplicateurs. Dans l'immédiat, le maintien de l'organisation en place dépend de l'existence de programmes qui achètent de la semence pour subventionner des producteurs dans et à l'extérieur de la Province. Il existe peu de modèles économiques semenciers viables. L'émergence d'OAC au sein de filières porteuses (riz, arachide, etc.) ouvrent des opportunités de créer un marché solvable de la semence; - Les deux CFCL mis en place reposent sur des outils appropriés, des organisations villageoises engagées, l'accompagnement d'une organisation de proximité locale investie (CFLEDD) qui a soutenu le processus technique et de plaidoyer avec des moyens limités, de l'engagement des services de l'environnement et de l'administration territoriale. Beaucoup de demandes ont été enregistrées à ce jour, qui révèlent un intérêt fort de poursuivre l'expérience.

¹⁰ Un certain nombre de prestataires de service rompus à ces exercices de marchés publics, ne se sont pas positionnés sur les appels d'offre, conscients des énormes difficultés d'accès au Sankuru.

		- Des compétences ont été formées dans le cadre de la filière hévéa de manière à pouvoir soutenir la replantation (INERA, pépiniéristes) et surtout l'exploitation des plantations existantes dans un cadre organisé (mise en place d'OAC/Coopérative, maîtres formateurs, formateurs et saigneurs, etc.). Cela constitue un acquis et un argument pour convaincre un opérateur privé d'investir dans le développement de la filière; - Les actions de renforcement institutionnel et de capacités des établissements académiques, des services techniques, des ASBL et des OAC devrait permettre certains changements dans l'exécution de leurs fonctions de service, en dépit de leurs déficits respectifs.
Impact	C	En apportant des réponses aux besoins prioritaires des exploitations agricoles (accès au matériel végétal amélioré maîtrise des bonnes pratiques agricoles, etc.) le projet contribue à l'amélioration des revenus et à la sécurisation du grenier des ménages. Le système mis en place autour de champs communautaires doit permettre une large diffusion du matériel végétal, et sa valorisation sur une période suffisamment longue (4 à 5 ans) sous condition de sa bonne utilisation (respect des itinéraires, sélection massale etc.). L'absence d'un système d'appui/conseil de proximité limite les effets de ruissellement des innovations qui peut être attendu. Les opportunités de structuration de la filière semence reposent à la fois sur l'engagement de la Direction Générale de l'INERA à développer la vocation semencière de la station de Mukumari et l'existence d'un réseau d'agri-multiplicateurs confirmés, appuyés par le SENASEM. La gestion de forêts par les communautés constitue une évolution majeure. Il importe que cet « essai » qui est perçu comme un succès soit étendu au niveau de la Province, voire du pays. Le relais des instances nationales du CFLEDD, dont la représentation provinciale a été le chef d'orchestre de ce processus peut constituer un levier de mise à l'échelle de cette approche. Les universités de la Province ont été dotées d'outils, de compétences et d'équipements pour développer leur potentiel pédagogique et scientifique. Les actions menées au sein du secteur hévéa ont créé un fort engouement et espoir pour les jeunes (accès à une activité correctement rémunérée). Le blocage actuel, s'il se prolonge sera moteur d'une forte déception et d'un sentiment de rejet par rapport aux interventions futures.

2.2 Constats liés aux questions d'évaluation

La mise en œuvre de ce projet dans une Province et une filière qu'Enabel découvrait s'est avérée particulièrement complexe. Au-delà des contraintes évoquées propres à la Province du Sankuru, le projet DeSIRA Agro-Forêt a connu des événements préjudiciables qui n'engagent pas directement sa responsabilité :

- L'opérateur privé identifié pour lier les planteurs aux marchés internationaux de l'hévéa s'est désengagé au terme de deux années de discussions infructueuses, ce qui a remis en question les produits attendus des investissements réalisés et programmés (formation et équipement des saigneurs, production de matériel végétal, structuration des producteurs, etc.). Les hésitations de TEXAF à signer le MoU présageaient un retrait annoncé ;
- L'implication des partenaires académiques et de recherche a été en deçà des missions et des résultats définis dans les conventions de subsides et autres accords spécifiques. D'une part, Les

exigences de production scientifique ont retardé la publication des études prévues (et leur utilisation dans le cadre de cette intervention), d'autres part le nombre missions d'experts du Nord dans la province a été réduit (démissions, réduction du temps passé, etc.) n'ont pas permis d'accompagner la mise en place d'activités clés (agro-écologie). Cela a contribué à isoler "techniquement" l'équipe de terrain ;

- Le décès d'une cadre clé de l'équipe de terrain qui n'a pas été remplacée ;
- L'instabilité institutionnelle au sein de la Province qui a fortement ralenti la mise en œuvre des actions.

La conjonction de ces difficultés et de ces événements a imposé un recentrage des activités du projet. L'un des éléments fort en est le développement d'une filière semencière autour de la station de l'INERA de Mukumari, du SENASEM et d'agri-multiplicateurs (Résultat 2).

La conduite du résultat 1 s'est adaptée au retrait de l'opérateur TEXAF et et aux délais de production des livrables de recherche/action destinés à accompagner les décisions. Malgré les incertitudes fortes sur l'avenir de la filière, le projet a poursuivi la mise en œuvre des activités programmées : formation et organisation du réseau de saigneurs, production de matériel végétal, structuration des planteurs. La poursuite de ces activités est à double tranchant, d'une part elle permet d'être directement opérationnelle dans le cas où un nouvel opérateur privé pourra être identifié rapidement, à l'opposé elle peut engendrer un mouvement de fort ressentiment par rapport au projet DeSIRA+ si l'accès aux marchés n'est pas sécurisé dans le moyen terme. Des questions critiques restent en effet en suspens : quel est le prix plancher bord champ que la filière peut objectivement proposer ? Quels sont le statut et les capacités actuelles de production des plantations ? Ces éléments clés de l'économie de la filière doivent être clarifiés et sont déterminants pour l'engagement d'un opérateur privé.

La mise en œuvre du résultat 3 a été conduite avec beaucoup d'efficacité. Les deux communautés accompagnées ont obtenu leurs arrêtés de création de CFCL et sont en cours d'opérationnalisation de leur CFCL. L'implication d'un opérateur local compétent et engagé explique en partie ce succès.

Dès sa conception, le projet s'est défini une stratégie de sortie, en s'appuyant sur les acteurs en place et en les renforçant dans leurs rôles. Les résultats à terme apparaissent satisfaisants au niveau de la filière semencière et du développement de la foresterie communautaire. L'absence de partenaires privés dans le secteur hévéa, l'absence de système de vulgarisation et la structuration professionnelle émergente nécessitent d'être corrigées dans la phase à venir pour ne pas perdre les acquis de la précédente.

En dépit d'une situation de départ qui suscitait un certain scepticisme, l'engagement de l'équipe réduite de terrain du projet, de celle de ses partenaires directs (ASBL CDKN, ABSL CFLEDD), la mise en place d'une démarche patiente de dialogue avec les autorités locales et traditionnelles (en particulier les administrateurs de territoires étaient membres du CSCS), les services techniques, l'INERA et le SENASEM a permis d'asseoir la légitimité du projet, d'assurer leur implication dans la gestion d'activités sensibles (en particulier la foresterie communautaire), également de contribuer à la mobilisation des ménages pour faire évoluer leurs pratiques agricoles et à s'organiser pour gérer à terme un certain nombre de services au profit de leurs membres (OAC, SCOOPAS).

L'appui de l'ERAIFT et dans une moindre mesure du MRAC a contribué à renforcer le contenu pédagogique des institutions académiques du Sankuru qui restent néanmoins confrontées à des difficultés de gouvernance et de valorisation des outils dont elles ont été dotées (bibliothèques numériques, gestion de la connexion internet, etc.).

Le projet DeSIRA Agro-Forêt a pris des mesures pour s'assurer de résultats réels en matière d'implication et d'autonomisation économique des femmes, des jeunes filles et des jeunes hommes. Les femmes occupent une place centrale dans l'ensemble des filières vivrières appuyées par le projet. Elles

représentent 47,5% des bénéficiaires des appuis. Elles ont été impliquées de manière égalitaire dans les différentes sessions de formation organisées, dans la mesure où elles répondaient aux critères d’alphabétisation exigés. Nombreuses d’entre elles occupent des postes de responsabilité au sein des OAC. Cette prise en compte de la dimension genre s’est en particulier traduite par l’ouverture d’un poste « genre » occupé par une femme au sein de l’équipe de terrain.

3 Conclusions

Sur la base de ce constat d’ensemble, dans un contexte de repositionnement des acquis et de prolongement des résultats de la phase actuelle au sein du futur projet DeSIRA+, les principales conclusions qui peuvent être retenues sont les suivantes :

Conclusions liées au résultat 1

1. **Les connaissances qui permettent d’éclairer les décisions d’investissement dans le développement de la filière hévéa pour un opérateur privé, la DUE et Enabel sont encore insuffisantes.** Les résultats des travaux académiques et des études conduites par l’ERAIFT, également par Enabel¹¹ ne permettent pas de réunir les éléments nécessaires à l’élaboration d’un plan d’affaire réaliste qui donnerait une visibilité à moyen et long terme à l’opérateur privé et qui permettrait de préciser la contribution de la DUE et d’Enabel à sa mise en œuvre. Ces besoins en informations précises et confirmées concernent : (i) l’estimation des capacités actuelles de production du verger actuel, (ii) un mode de calcul de la formation du prix du latex, qui permette d’établir la fourchette du prix bord champ, (iii) la clarification le statut des anciennes plantations d’hévéa (forêts secondaires reconstituées? parcelles à vocation industrielle?). L’exploitation des forêts secondaires relève de la future réglementation européenne zéro déforestation¹². Cette éventualité peut compromettre l’utilisation de fonds européens.
2. La relance de la filière hévéa implique la création de nouvelles plantations (sans déforester) pour relayer le potentiel de production du verger actuel encore mal maîtrisé. **De tels investissements n’ont du sens que si l’on a la garantie de pouvoir mobiliser un opérateur privé sur le long terme.** Des investigations devraient être élargies pour approcher des partenaires professionnels et mesurer leurs intérêts à s’investir. Cette prospection s’avère urgente, en particulier dans la perspective du démarrage du projet DeSIRA+. La relance de la filière ne pourra se faire sans la mobilisation d’un opérateur professionnel qui s’engage dans la durée pour piloter ce processus et assurer son financement sur la base d’un plan d’affaire réaliste. DeSIRA+ pourra apporter une contribution à la mise en œuvre de ce plan;
3. Un processus de structuration professionnelle a été engagé qui a abouti à la création de la SCOOPAS appelée à réunir les forces vives du bassin hévéa du Sankuru. Pour qu’elle puisse jouer son rôle, **il importe aujourd’hui de doter cette coopérative d’une vision et d’une stratégie de consolidation basée sur les services aux membres (quels services ?) qui s’appuie sur des démembrements bien organisés (coopérative de base), une subsidiarité optimale entre les différents niveaux de la structure, une gouvernance, une gestion transparente et un modèle économique viable;**

¹¹ Rapport technique Etude sur les opportunités de marchés pour la filière hévéa dans les territoires de Lodja et Lomela, Province du Sankuru, RDC. Enabel.

¹² Document d’orientation concernant le règlement (UE) 2023/1115 relatif aux produits “zéro déforestation” ((C/2025/4524).

4. Le projet a contribué à la revalorisation des instituts universitaires du Sankuru. Pour gagner en efficacité, **les formations et les missions d'enseignement doivent être accompagnées de coaching autant en termes d'adaptation des curricula, d'organisation et d'encadrement des stages, de gestion des infrastructures, équipements et outils pédagogiques, que de gouvernance de l'institution.** Le groupe WhatsApp mis en place pour cela a été apprécié mais insuffisamment exploité.

Conclusions liées au résultat 2

5. **La diffusion et l'appropriation d'innovation en milieu agricole sont étroitement dépendantes de l'existence d'un dispositif de conseil agricole pérenne et de proximité.** Le point d'entrée est l'approche CEP qui n'a pu être développée au cours du présent projet. Le développement de cet outil doit être contextualisé aux réalités du Sankuru, l'approche pédagogique ne doit pas être centrée exclusivement sur les aspects techniques et surtout doit être le prétexte à asseoir le besoin et les bases d'une organisation professionnelle destinée à solutionner progressivement les besoins en services qu'évoquent les producteurs ;
6. Dans une phase future, **le renforcement du partenariat scientifique avec l'INERA s'avère nécessaire, en particulier en ce qui concerne les volets agroécologie et hévéa, cela en lien avec les ingénieurs de sociétés privées qui pourraient être mobilisées** (choix et multiplication des clones, stratégies de « replanting », planification de la saignée, évaluation de la structure des prix, etc.). Également, les producteurs, utilisateurs directs des résultats, doivent être considérés comme des acteurs de la recherche/action et être associés à l'ensemble du processus (identification et priorisation des besoins, implication dans la définition des protocoles et leur suivi, ainsi que dans l'analyse directe des résultats. Le projet DeSIRA Agro-Forêt n'a pas réellement développé d'activités de R/A. Cette absence doit être corrigée par le projet DeSIRA+.

Conclusions liées au résultat 3

7. L'approche développée pour aboutir aux CFCL a produit des résultats très encourageants, avec un effet tache d'huile réel qu'il importe d'accompagner. Pour ce faire les modalités contractuelles de collaboration avec l'ASBL CFLEDD doivent évoluer de manière à permettre à cette organisation, dont les activités reposent sur le bénévolat, de se professionnaliser en particulier en recrutant du personnel permanent. Les procédures d'Enabel vis-à-vis de telles structures devraient évoluer pour ce faire.

Conclusions stratégiques

8. **Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet sont liées à des hypothèses trop optimistes qui n'ont pas été confirmées dans la phase de démarrage du projet et lui ont imposé des retards d'exécution.** Cela résulte à la fois de la qualité des conclusions des documents qui ont présidé au cadrage du projet, également un temps de formulation trop court. Dans des contextes difficiles comme le Sankuru, Province où Enabel n'avait pas d'expérience, il importait d'investir davantage sur la durée de cet exercice pour affiner les choix, les dimensionner et établir les bases de partenariat à l'amont de la validation de la requête par l'Union européenne.
9. **Le partenariat engagé avec un opérateur privé doit être acté à l'amont du processus de formulation.** La signature d'un MoU qui acte le démarrage dans ce cas du programme de relance devrait précéder la signature de la convention de financement. L'apport ponctuel d'un projet (3 à 4 ans) à un programme de relance d'une filière impulsé par un opérateur privé qui devrait investir massivement n'est pas envisageable en l'absence d'un modèle économique viable. Une telle intervention s'organise en accompagnement d'un opérateur privé qui dispose d'un plan d'affaire réaliste (auquel le projet peut contribuer) et qui met en place des outils de pilotage transparents (méthode de calcul du prix partagée par les acteurs, etc.). Ce plan d'affaire et ces mécanismes de pilotage constituent la base de la signature d'un MoU.

4 Recommandations

Recommandation	Conclusion (s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
R1. Réaliser des études d'approfondissement du statut, du potentiel de production, ainsi que de la structure probable du prix du latex dans le Sankuru, en impliquant des acteurs professionnels indépendants du secteur	1	Équipe DESIRA+ ISCO SCOOPAS	1	CT	Opérationnel
Recommandation	Conclusion (s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
R2. Engager un processus de consultation d'opérateurs du secteur hévéa, en vue d'identifier ceux susceptibles d'engager un dialogue devant aboutir à la signature d'un MoU avec Enabel	2	Équipe DESIRA+ ERAIFT ISCO SCOOPAS	1	CT	Opérationnel
Recommandation	Conclusion (s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
R3. Accompagner la SCOOPAS à élaborer son plan stratégique et son plan de renforcement des capacités, cela en clarifiant un modèle économique viable à terme, ainsi que les conditions à mettre en œuvre pour rejoindre son autonomie financière pour sécuriser ses services aux membres.	3	Equipe DeSIRA+ SCOOPAS Opérateur privé (si identifié)	1	CT	Opérationnel

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
R4: Formaliser l'implémentation d'une approche CEP adaptée au contexte qui accompagne les démarches de diffusion des innovations en particulier dans le domaine de l'agroécologie et qui permet d'engager un processus de dialogue sur la mise en place d'une stratégie plus large d'accès aux services clés (Conseil, facteurs de production, financement)	5	Projet DeSIRA+ SCOOPAS INERA ITAPEL Opérateur privé (si identifié)	1	CT	Opérationnel

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
R5. Recentrer la stratégie R/A du projet DeSIRA+ sur des dimensions opérationnelles, en constituant un pool scientifique au sein duquel l'INERA (Mukumari, Direction Générale) joue un rôle pivot.	6	Projet DeSIRA + INERA; Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Sankuru ERAIFT	1, 2 & 3	CT	Opérationnel et stratégique

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
R6. Intégrer le coaching institutionnel dans les dispositifs d'accompagnement des instituts universitaire du Sankuru	4	ERAIFT ISEA, UNILOD	1 & 2	CT	Opérationnel et stratégique

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
R7. Capitaliser, valoriser et accompagner la mise à l'échelle de l'approche CFCL en s'appuyant sur les services de l'Environnement et la CFLEDD	7	Projet DeSIRA+ Services provinciaux de l'Environnement; CFLEDD	1, 2 & 3	CT & MT	Opérationnel et stratégique

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
R 8. Dans les contextes « difficiles », il importe d'accorder un temps suffisant à la réalisation du processus de formulation, de bien mesurer les hypothèses, les risques, de vérifier la pertinence du cadre de résultat (lignes directrices de la convention de contribution) et de se donner un temps de dialogue pour l'adapter en cas de nécessité, de clarifier et de valider termes opérationnels et financiers des partenariats stratégiques en amont de la signature de la convention avec l'Union européenne.	9	Opérateur privé ; ENABEL et Union européenne	2 & 3	MT	Stratégique

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)		Priorité	Type
R 9. Etablir des conditions de partenariat entre Enabel et un opérateur privé agro-industriel basées sur des modèles économiques solides et une confiance réciproque	2	ENABEL et Union européenne	1, 2 & 3	CT & MT	Opérationnelle et stratégique

5 Leçons apprises

Leçon apprise 1 : Redynamisation de la filière semencière dans la Province du Sankuru à travers l'INERA Mukumari.

Les semences améliorées qui constituent une demande forte des producteurs leur restaient inaccessibles avant l'arrivée du projet DeSIRA. Les enjeux étaient d'approvisionner la station de Mukumari en semences de prébase, base, destinées à produire des semences de base et R1 à des agri-multiplicateurs, en s'appuyant sur le rôle régulateur du SENASEM (certification). Le matériel d'origine devait être fourni par l'INERA, un appui institutionnel et matériel a été apporté aux acteurs en place : station de Mukumari, au SENASEM et aux agri-multiplicateurs pour qu'ils puissent jouer leurs rôles. Les semences ont été diffusées par le biais des OAC dont les représentants ont été formés au niveau de la station, ainsi que leurs accompagnateurs (ABSL CDKN, ITAPEL).

Le développement du secteur semencier s'est appuyé sur l'INERA Mukumari qui a reçu des semences de base (manioc, maïs, riz, arachide, niébé et soja) issues de l'INERA Ngandajika. Avec une dérogation spéciale de SENASEM, il a pu multiplier ses semences par le biais de trois agri-multiplicateurs. Les semences distribuées au travers de leurs OAC ont pu couvrir 274,5 ha et familiariser plus de 2.500 ménages à l'utilisation de matériel végétal amélioré, jusque-là inconnu.

Avec un accompagnement technique et financier, la station de recherche agronomique paralysée pendant plusieurs années peut être réactivée et rendre service à la population locale. Elle bénéficie aujourd'hui d'un appui de sa Direction Générale (DG). L'engagement de l'équipe de la station de Mukumari a permis de « réanimer » l'ensemble du dispositif semencier régional (SENASEM, Agri-multiplicateurs) pour satisfaire les besoins prioritaires des agriculteurs.

Leçon apprise 2 : Accompagnement des communautés locales dans le processus d'acquisition de deux Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL)

La forêt du Sankuru fait l'objet de la perte de sa biodiversité. Consciente de cette menace, la population a initié du secteur des Bakela (Territoire de Lomela) la création de deux Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL) qui sont des espaces forestiers attribués légalement par l'État à une communauté locale pour qu'elle puisse l'exploiter et le gérer de manière durable. L'objectif est de renforcer la gestion durable des forêts et de la faune, d'assurer la conservation de la biodiversité et promouvoir le développement socio-économique de la communauté, tout en permettant aux populations locales de bénéficier de leurs ressources naturelles. La période de la création officielle de ces deux CFCL s'est étalée sur une période de deux ans (2023 – 2025), ce qui est rapide. Les décrets d'attribution des deux CFCL aux groupements de Ngombe, Djete-Mpombo & Fuluankema, Secteur des Bakela, Territoire de Lomela, Province du Sankuru ont été signés en avril 2025 : CFCL Ngombe (43 407 ha) et CFCL POMODJE (45 938 ha). Dans ce cadre, deux Plan Simple de Gestion (PSG) ont été élaborés par les communautés.

Plusieurs défis étaient à relever par les initiateurs: (i) la réticence de la population à toute initiative tentant à régler les usages de la forêt « on veut nous arracher notre forêt », (ii) le manque de capacités techniques et de financement des communautés, (iii) les conflits d'usage des terres : droit de propriété, droit d'usage, conflit des limites, (iv) stimuler la participation de tous les membres de la communauté.

La mise en œuvre effective des deux PSG pourra rencontrer des difficultés avec l'arrêt du projet. La poursuite de l'accompagnement et un support financier complémentaires pour une réelle appropriation par les communautés s'avèrent nécessaires pour opérationnaliser ces outils. Principaux enseignements :

- La réussite d'un projet touchant à la question extrêmement sensible des ressources forestières passe nécessairement par une bonne sensibilisation des communautés concernées, un dialogue permanent avec les parties prenantes et un réel portage par la communauté ;
- La pertinence d'un projet (son bénéfice pour les communautés) contribue largement à son appropriation et à sa pérennité ;
- La connaissance du milieu, l'expertise, le dévouement et l'ancrage des acteurs accompagnant les communautés sont des atouts importants dans la réussite d'un projet ;
- La capacité du CFLEDD à pouvoir agir efficacement et simultanément aux niveaux communautés, ETD, administration territoriale et provinciale.

Leçon apprise 3: Le développement d'une filière industrielle est conditionné par l'implication d'un opérateur privé professionnel qui en a une vision claire, y investit dans le long terme et en assure le pilotage en partenariat avec les organisations professionnelles de producteurs.

En l'absence d'une réelle visibilité sur l'avenir de cette filière industrielle, de l'existence d'un acteur privé prêt à investir dans son développement, en mobilisant le partenaire projet (et non le contraire), il est fort probable que les acquis actuels se perdent rapidement et que les dynamiques sociales créées se muent en suspicion, préjudiciable aux interventions futures d'Enabel et de l'UE dans le Sankuru. Le travail réalisé par les équipes de terrain a permis de créer une réelle cohésion entre planteurs, saigneurs et autres membres des organisations de producteurs en place sur fonds des intérêts et défis qu'ils ont en commun. Les producteurs, sous couvert d'assurance de l'existence d'un marché, ont su se souder et créer une « famille ». Il importe que cette enthousiasme et cette dynamique ne se retournent pas contre ceux qui les ont catalysés.